

Disponibilité téléphonique

Nous sommes joignables par téléphone du lundi au jeudi de 9 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00.

Prise de rendez-vous

Pendant ces horaires, vous pouvez nous joindre par téléphone pour demander des renseignements ou bien prendre rendez-vous pour un entretien personnel.

Tél. 0 60 31 - 1 66 77 3

Fax 0 60 31 - 68 54 53 0

E-Mail info@frauenhaus-wetterau.de

En dehors des heures d'ouverture, vous êtes invitée à laisser un message vocal. Nous vous rappellerons dès que possible.

Frauen helfen Frauen Wetterau

L'association Frauen helfen Frauen Wetterau existe pour aider les femmes menacées ou victimes de violences et leur offrir un refuge.

Nous nous occupons depuis de nombreuses années d'un foyer pour femmes ainsi que d'un centre de conseil et d'intervention.

Notre association est subventionnée, mais nous dépendons des dons pour exister.

Compte pour les dons

Frauen helfen Frauen e. V.

Sparkasse Wetterau

IBAN: DE80 5185 0079 0030 0080 06

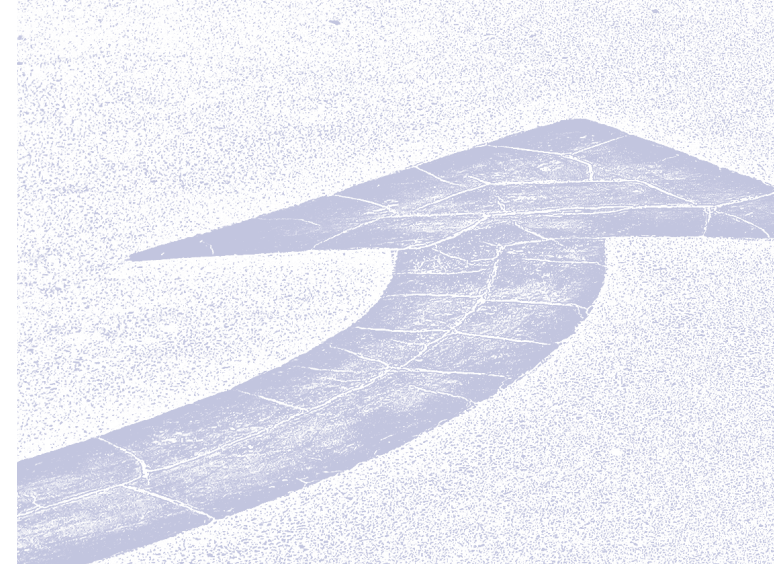
BIC: HELADEF1FRI

Contact

Tél. 0 60 31 - 1 53 53

Fax 0 60 31 - 1 53 58

E-Mail info@frauenhaus-wetterau.de

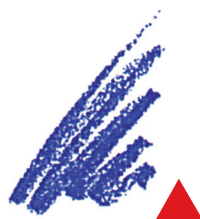


Sortir de la violence

Centre de conseil et d'intervention pour les femmes victimes de violences conjugales

Saarstraße 30 · 61169 Friedberg

Telefon 0 60 31 - 1 66 77 3



Frauen helfen Frauen
Wetterau e. V.



Frauen helfen Frauen
Wetterau e. V.

À la maison

Vous ou vos enfants êtes-vous la cible d'humiliations, d'injures, de menaces ou de violences ?

Vous n'avez pas à endurer cela !

La loi sur la protection contre la violence est entrée en vigueur le 1er janvier 2002. Cette loi renforce vos droits et vos recours.

Dans le centre d'information, nous vous expliquerons ce que vous pouvez faire, et ce à quoi vous devez faire attention.

Le centre de conseil

Nous conseillons et accompagnons les femmes qui cherchent de l'aide pour mettre fin à une situation de violence.

Nous vous soutenons dans vos démarches juridiques dans le cadre de la loi sur la protection contre la violence.

Cette loi stipule que ce ne sont plus les victimes, mais les responsables de violences qui doivent quitter le logement.

Nous aidons toutes les femmes, peu importe leur origine et leur statut de résidence.

Nous conseillons et aidons sans distinction de confession religieuse et gratuitement.

Nous traitons toutes vos informations de manière confidentielle et pouvons vous conseiller anonymement.

NOUVEAUX CHEMINS

Nos services

- Clarification de la situation personnelle
- Conseil juridique dans le cadre de la loi sur la protection contre la violence.
- Ordonnances de protection
- Cession de logement
- Droit de garde et droit de visite
- Aide au remplissage de formulaires
- Accompagnement pour la requête en justice
- Dans le cadre de nos compétences professionnelles, nous vous référons à des centres de conseil et des services spécialisés, des instances sociales, des ministères ou autres.

ISSUES